



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 8 novembre 2016 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Émilie Gral, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jean-Luc Calmelly, Vincent Alazard, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jacques Barbezange, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard,

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Monsieur Michel Galtier,

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 3 octobre 2016.

2 – TAUX D'ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET DES EPCI POUR L'EXERCICE 2017

Vu le rapport n° 3.

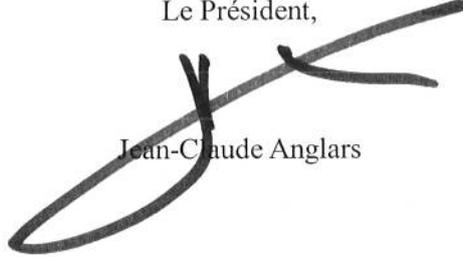
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-35 et R 1424-32.

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer le montant des contributions financières des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents au budget de fonctionnement du SDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide de fixer le taux d'évolution du montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour 2017 à 1,5 %.

Fait à Rodez, le 18 NOV. 2016

Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Claude Anglars